

Date de dépôt : 2 octobre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Thierry Cerutti : Les entreprises genevoises se font raboter comme nos routes cantonales !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Vacances obligent, le Conseil d'Etat a choisi cette période pour faire quelques travaux d'aménagement sur nos routes cantonales: routes de Vernier, E.-Pictet, etc., plus précisément de raboter ces dernières et couler un bitume anti-bruit.

Il faut savoir que la manne financière utilisée pour financer ces travaux provient, pour une bonne partie, de l'impôt que la Berne fédérale perçoit sur la taxe poids-lourds; en résumé, de nos entreprises genevoises qui ont un camion.

Dès lors, quelle ne fut pas ma surprise de constater que, en lieu et place des camions genevois, immatriculés à Genève, pour effectuer le transport de remblayage et l'enlèvement du bitume raboté, de trouver des camions immatriculés en France, notamment dans le département 39, via La SOCIETE MAUFFREY en charge de ce travail.

Il est scandaleux de constater que nos autorités cantonales, une fois de plus, privilégient les entreprises françaises aux genevoises.

Après le CEVA, voilà que les travaux de voiries sont effectués par des entreprises françaises qui, au passage, ne paient pas la taxe poids-lourds.

Genève a le taux de chômage le plus élevé du pays;

Genève a le taux de personnes aux poursuites le plus élevé du pays;

Genève a le taux de faillites d'entreprises le plus élevé du pays.

Et que font nos autorités: PLR, Verts et Socialiste en tête ? Elles donnent du travail aux entreprises françaises, créent des emplois pour les résidents français, emploient des Français. Bref, on fait vivre la France et les Français aux dépens des entreprises genevoises et de ses habitants. Est-ce cela le Grand Genève ?

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Pourquoi des transporteurs français effectuent-ils ce travail ?*
- Est-ce un cas isolé ?*
- Le Conseil d'Etat travaille-t-il pour les résidents genevois ou pour le gouvernement français ?*
- Le Conseil d'Etat, au lieu de gesticuler, pense-t-il agir pour le bien-être des citoyens genevois ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est engagé dans la mise en œuvre du programme d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

La pose de revêtements bitumineux aux propriétés phonoabsorbantes est une des mesures les plus efficaces dans cette lutte contre le bruit routier. A ce titre, une importante campagne de reprofilage des chaussées a été engagée en 2013.

Dans le cadre de son programme de promotion des matériaux minéraux ECOMAT, le canton s'attache depuis plusieurs années à promouvoir l'utilisation des matériaux recyclés, et notamment des enrobés, dans les chantiers de construction. Dans ce cadre, la problématique de la réutilisation des enrobés recyclés est un cas particulier. En effet, pour des raisons de protection des eaux, il est indispensable d'utiliser ces matériaux dans des configurations adaptées, la meilleure configuration étant un recyclage sous forme de nouveau revêtement de chaussée. Les choix réalisés et l'application des normes actuelles de construction conduisent aujourd'hui à ne réutiliser en moyenne qu'environ 25% des granulats recyclés pour la préparation des enrobés. Un excédent est alors inévitable à chaque rénovation de chaussée et de nouvelles utilisations doivent être développées. Conscient de cette problématique, le Conseil d'Etat a pour objectif de faire progresser le taux de réutilisation, tout en garantissant la protection de l'environnement.

En l'absence de possibilités de recyclage sur le territoire genevois, le consortium en charge des travaux susmentionnés, choisi au terme d'une procédure respectant les règles des marchés publics (AIMP) et se trouvant être composé uniquement d'entreprises du canton, a sous-traité à une société française une partie du recyclage et du transport des fraisats bitumineux. L'ensemble des autres transports (transports de machines, de matériels et de matériaux) ont été confiés par ce consortium à des entreprises du canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER